

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT D'ACTIONS WITS PERFORMANCE
A LA SAS CONJONCTION

CONJONCTION

SAS au capital de 60.480 €

170 rue des Randonneurs

43200 ARAULES

En cours d'immatriculation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT D' ACTIONS WITS PERFORMANCE
A LA SAS CONJONCTION

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS CONJUNCTION en date du 12 juillet 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Emmanuel GROUSSET, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport, prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport de titres à signer prochainement par Monsieur Emmanuel GROUSSET. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et, éventuellement, d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- D'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport ;
- Et d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- A. Présentation de l'opération et description des apports.
- B. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
- C. Conclusion

A. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur Emmanuel GROUSSET, associé de la société CONJONCTION, SAS en cours d'immatriculation au capital de 60.480 € dont le siège social est fixé au 170, rue des Randonneurs à ARAULES (43), envisage d'apporter à cette dernière 1.000 actions qu'il détient dans la SAS WITS PERFORMANCE, soit 100% du capital.

1 – SAS CONJONCTION (société bénéficiaire)

En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY-EN-VELAY, cette société au capital de 60.480 €, divisé en 6.048 actions, est classée dans la catégorie des Holdings. Elle a notamment pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de titres, de droits de propriété ou toute participation, prise de contrôle dans des sociétés industrielles, commerciales, artisanales et de services.

2 – SAS WITS PERFORMANCE (titres apportés)

La SAS WITS PERFORMANCE a été immatriculée le 26 mars 2021 au RCS du PUY-EN-VELAY sous le numéro 897 591 400. Son capital social de 10.000 € est divisé en 1.000 actions, toutes détenues par Monsieur Emmanuel GROUSSET.

Son siège social est sis 13, rue de la Grand Croix, Les Vilettes (43). Son administration est confiée à Monsieur Emmanuel GROUSSET en tant que président.

WITS PERFORMANCE a notamment pour objet, l'activité de consultant, la prestation de services, de conseil, d'expertise, d'audit, la formation, la fourniture d'équipements et l'assistance auprès de toutes entreprises, organisations et/ou collectivités, et plus particulièrement dans les domaines de : l'implantation, la gestion, la stratégie d'entreprise, le management, les techniques commerciales et marketing, la qualité, les méthodes, l'industrialisation, la sécurité, l'environnement, les énergies renouvelables et les économies d'énergie, l'importation et l'exportation de toutes marchandises, la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'économie circulaire.

3 – DESCRIPTION ET VALORISATION DES APPORTS

Monsieur Emmanuel GROUSSET apporte, net de tout passif, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la société bénéficiaire, la SAS CONJONCTION, qui l'accepte :

- 1.000 actions (soit 100 % du capital) d'une valeur nominale de 10 € chacune, de la société WITS PERFORMANCE, entièrement libérées et évaluées 59,80 € chacune, soit un apport total s'élevant à 59.480 €.

La valeur retenue des titres dont il est envisagé l'apport, a été arrêtée par l'apporteur et la société bénéficiaire sur la base des comptes établis au 31 mars 2024 par l'expert-comptable de la société WITS PERFORMANCE, selon les mêmes règles et méthodes que pour les exercices précédents. Ces comptes font apparaître des capitaux propres s'élevant à 59.480 €

comprenant un résultat de 9.951 €. La valeur retenue pour la société WITS PERFORMANCE soit 59.480 €, est donc basée sur ces capitaux propres.

Les modalités de la réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le traité d'apport de titres.

4 – RÉMUNÉRATION DES APPORTS

En rémunération de l'apport ci-dessus, évalué globalement à 59.480 €, il est attribué à l'apporteur, savoir Monsieur Emmanuel GROUSSET, 5.948 actions de 10 € de valeur nominale, entièrement libérées, de la SAS CONJUNCTION soit 59.480 €.

Avantages particuliers stipulés : aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de traité d'apport en nature.

B. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la SAS CONJUNCTION sur la valeur de l'apport devant être effectué.

1 – DILIGENCES ACCOMPLIES

Nous avons notamment :

- Échangé avec le conseil (expert-comptable) en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet des statuts ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques mis à notre disposition ainsi que les états financiers établis au 31 mars 2024 de la société WITS PERFORMANCE ;
- Obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 31 mars 2024.

2 – APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Les apports de titres envisagés sont effectués par une personne physique, Monsieur Emmanuel GROUSSET.

Aux termes du projet de contrat d'apport, il est convenu de retenir une valeur réelle de société en tant que référence de la valeur de l'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

3 – APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

L'apport porte sur un nombre d'actions représentant 100 % du capital de la société WITS PERFORMANCE, ce qui donne une valeur globale de la société de 59.480 €.

En complément de la détermination de la valeur de l'apport de titres mentionnée ci-dessus, nous avons analysé les différents indicateurs de performances de la société WITS PERFORMANCE selon une approche basée sur des critères de résultats et de rentabilité pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et le précédent. La synthèse de cette analyse se présente ainsi (en Euros) :

Comptes annuels WITS PERFORMANCE	mars-24	mars-23	Moy.
Capitaux Propres (CP)	59 480	49 529	54 505
Nombre de titres (N)	1 000	1 000	1 000
Valeur mathématique (VM = CP/N)	59,48	49,53	54,50
Dividendes	0	0	
Résultat courant avant impôts (RCAI)	10 013	37 967	23 990
EBITDA	23 177	39 624	31 401
Excédent brut d'exploitation (EBE)	16 172	39 623	27 898
Chiffre d'affaires (CA)	168 605	133 815	151 210
Endettement financier net	64 028	42 317	53 172
valorisation unitaire (VU)	59,48	59,48	59,48
valorisation de la société (VS)	59 480	59 480	59 480
coef Ebitda	-0,2	0,4	0,2
RATIOS & MULTIPLES			
valorisation sté / chiffre d'affaires	35%	44%	39%
valorisation unitaire / valeur mathématique	1,0	1,2	1,1
valorisation sté / RCAI	5,9	1,6	2,5
valo sté / excédent brut d'exploitation	3,7	1,5	2,1

Au regard de l'activité et du résultat passé, il apparaît que la valorisation de la société, retenue pour 59.480 € est très prudente puisqu'elle représente un peu plus de 2 fois l'EBITDA moyen, sans même tenir compte d'une structure financière positive de 64 K€.

CONCLUSION

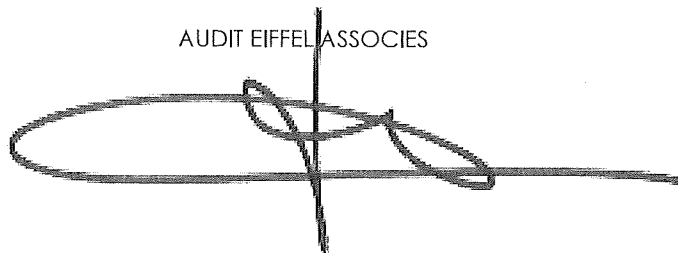
En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport, compte tenu des remarques précitées :

- La valeur globale de l'apport retenue, s'élevant à 59.480 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cet apport de 1.000 actions WITS PERFORMANCE est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire.

Fait à CHADRAC, le 22 juillet 2024

Pour le commissaire aux apports,

AUDIT EIFFEL ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Francis LEFEBVRE

GERANT